

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de Loir-et-Cher



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU : 11 Avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 11 Avril, le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration d'Action Sociale, conformément aux articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqués le 28 Mars 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Bibliothèque Municipale, 12 rue Nationale, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Romain SOURIOUX**.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 Mars 2023.

Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 5

Pouvoir(s) : 5

Votant(s) : 14

Conseil d'Administration C.C.A.S

Conseillers en exercice : 9

Présents : 5

Absents : 0

Excusé(s) : 4

Pouvoir(s) : 4

Votant(s) : 9

Présents :

M. SOURIOUX Romain, Maire, Mmes : BOULBEN Chantal, RAOULT Martine, MALLIET Florence, MARLOT Elodie, LEFORT Quentin, LOHEZ Denis, BISCHOFF Lucky,
Invités du Conseil d'administration C.C.A.S: M. COURTOIS Didier, M. MARION Clary, Mme ROSAS Josiane
M. DUCUING Stéphane arrive à 19h10 au cours de la délibération n° 23/04-14

Excusé(s) ayant donné pouvoir :

DELLA VALLE Martine donne pouvoir à RAOULT Martine

GRUYER Mélanie donne pouvoir à MALLIET Florence

PENET Ophélie donne pouvoir à MARLOT Elodie

MAUDINET André donne pouvoir à BOULBEN Chantal

THOMAS William donne pouvoir à SOURIOUX Romain

ROSAS Josiane donne pouvoir à MARION Clary (Conseil d'Administration C.C.A.S)

CHAUVEAU Stéphanie donne pouvoir à COURTOIS Didier (Conseil d'administration C.C.A.S)

Absent(s) :

JOSSÉLIN Bertrand

Secrétaire de séance :

MARLOT Elodie

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance

FINANCES :

Budget annexe CCAS

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Vote du budget primitif 2023

Budget annexe assainissement

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Vote du budget primitif 2023

Budget principal

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote des subventions 2023 aux associations
- Vote du budget primitif 2023

ASSAINISSEMENT :

- Convention d'ingénierie pour la modernisation de la station d'épuration

QUESTIONS DIVERSES

★★★★★★

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE – N°23/04-01

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration d'Action Sociale doivent désigner leur secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration d'Action Sociale de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner « Elodie MARLOT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration d'Action Sociale à l'unanimité, désigne Madame Elodie MARLOT, secrétaire de séance.

★★★★★★

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023 – N°23/04-02

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 23 Février 2023 établi par le secrétaire de séance désigné vous a été adressé le 28 Mars 2023.

Je vous propose d'approuver ce procès-verbal ».

Aucune remarque n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 23 Février 2023.

★★★★★★

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET CCAS – N°23/04-03

Monsieur Romain SOURIOUX, Président, Rapporteur, expose au Conseil d'Administration :

« Le compte de gestion est réalisé par le trésorier. Il est identique aux comptes administratifs réalisé par le Président. Le résultat représente un excédent au fonctionnement de 1898.76 € à affecter sur le fonctionnement 2023.

Aussi je vous propose,

- d'approuver le compte de gestion 2022 réalisé par le trésorier. »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET CCAS – N°23/04-04

Madame Florence MALLIET, Vice-Présidente, Rapporteur, expose au Conseil d'Administration :

Résultat des comptes administratifs 2022 pour le budget CCAS

« Les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion soit un excédent au fonctionnement de 1 898.76€.

Monsieur SOURIOUX Romain se retire pour le vote.

Aussi je vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2022 réalisé par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET CCAS – N°23/04-05

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil d'Administration :

« Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice nous constatons que le compte administratif présente :
- un excédent cumulé de fonctionnement : 1 898.76 €

Aussi je vous propose :

D'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Affectation au budget primitif CCAS 2023 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 1 898.76 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté). »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET CCAS – N°23/04-06

Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil d'Administration :

« Vu le projet du budget primitif qui vous a été remis (ci-après),

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF CCAS 2023			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 5300€		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 5300€	
60623 ALIMENTATION (Colis, pâques, halloween)	3700.00	002 exedent 2022	1898.76
60632 PETIT EQUIPEMENT	100.00	70311 CONCESSIONS CIMETIERE	400.00
623 FETES	1200.00	74748 PARTICIPATION COMMUNE	2601.24
65134 AIDES	300.00	756 DONS	400.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 5300		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 5300	

Je vous propose :

- D'approuver ce budget primitif 2023 en équilibre arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : »

Dépenses : 5 300 €

Recettes : 5 300 €

TOTAL Dépenses : 5 300 €

Recettes : 5 300 €

Interventions : Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, explique au Conseil d'Administration que la dépense de 300€ correspond à l'aide prévue lors de l'installation d'un dispositif « Présence verte » pour les séniors de notre Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT - N°23/04-07

Monsieur Romain SOURIOUX Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Le compte de gestion est réalisé par le trésorier. Il est identique aux comptes administratifs réalisé par le Maire. Le résultat représente un excédent cumulé de 94 030.18 €
Dont un excédent d'exploitation de 37 364.81€
Dont un excédent d'investissement de 56 665.37 €

Je vous propose,

- d'approuver le compte de gestion 2022 réalisé par le trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT N°23/04-08

Madame RAOULT Martine, 2^{ème} Maire-adjointe , Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Résultat des comptes administratifs 2022 pour le budget assainissement

Les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion soit un excédent cumulé de 94 030.18 €

Monsieur SOURIOUX Romain se retire pour le vote.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2022 réalisé par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT- N°23/04-09

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 nous constatons que le compte administratif présente:

- un excédent cumulé d'exploitation de : 37 364.81 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 56 665.37 €

Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

* au compte 001 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : 56 665.37 €

- le solde disponible est affecté comme suit :

- * au compte 002 affectation à l'excédent reporté d'exploitation: 37 364.81 €»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT- N°23/04-10

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Vu le projet du budget primitif qui vous a été remis (ci-après), et arrêté lors de la commission des finances,

PROPOSITION BP ASSAINISSEMENT 2023					
DEPENSES EXPLOITATION			RECETTES EXPLOITATION		
61523		37725.92	002		37364.81
622		2000	777	(042)	4373.88
042 (6311)		15539.21	70611	Véolia	14000
66111		2373.56	70613	Ass coll.	1900
TOTAL		57638.69	TOTAL		57638.69
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
040 (1391)		4373.88	001		56665.37
16		5747.63	040 (28156)		15539.21
203		23736			
2315		38347.07			
TOTAL		72204.58	TOTAL		72204.58

Je vous propose :

- D'approuver ce budget primitif 2023 en équilibre arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section d'exploitation :

Section d'exploitation : Dépenses : 57 638.69 € Recettes : 57 638.69 €

- D'approuver ce budget primitif 2023 en équilibre arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Section d'investissement : Dépenses : 72 204.58 € Recettes : 72 204.58 €

TOTAL : Dépenses : 129 843.27 € Recettes : 129 843.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL – N°23/04-11

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Le compte de gestion est réalisé par le trésorier. Il est identique aux comptes administratifs réalisé par le maire. Le résultat représente un excédent au fonctionnement de 239 168.15 € à affecter sur le fonctionnement 2023.

Aussi je vous propose,

- d'approuver le compte de gestion 2022 réalisé par le trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL N°23/04-12

Madame RAOULT Martine, 2^{ème} Maire-adjointe , Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Résultat des comptes administratifs 2022 pour le budget principal

Les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion soit un excédent cumulé de 267 615.26 €

Monsieur SOURIOUX Romain se retire pour le vote.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2022 réalisé par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL - N°23/04-13

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 nous constatons que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement : 339 911.29 €
- un déficit d'investissement de : 15 409.23 €
- un solde négatif de restes à réaliser : - 31 126.16 €

Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation :

* au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : **46 535.39 €**

Le solde disponible est affecté comme suit :

* au compte 002 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : **293 375.90 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

TAUX D'IMPOSITION 2023 - N°23/04-14

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, consécutivement à la réforme de la fiscalité locale.

A partir de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Aussi je vous propose, pour cette année 2023, de ne pas faire de modifications du taux des taxes foncières par rapport à l'année 2022.

- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.38 %
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.24 %
- * taxe d'habitation : 20.47 %

Interventions : Monsieur, Romain SOURIOUX, Maire : « Cette année la taxe d'habitation fait son retour uniquement pour les résidences secondaires. Nous ne pouvons pas modifier uniquement le taux de la taxe d'habitation sans modifier les taux des autres taxes. Cette année, les bases générales sont déjà en augmentation d'environ 7%, ainsi que les bases de la CCRM. Ici, on observe que la taxe GEMAPI est en baisse et que le taux de la taxe ordures ménagères est identique à l'année passée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS - N°23/04-15

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Après avoir pris connaissances des différentes demandes de subventions faites par certaines de nos associations communales et non communales, je vous propose d'attribuer les montants de subventions suivants :

Association « Au fil du temps »	: 150 €
Association « Lis la »	: 300 €
Association « Foot sud 41 »	: 1 500 €
Association « Société de chasse »	: 300 €
Association des conciliateurs de justice	: 50 €
Association « Ecole buissonnière »	: 400 €
Association « Les Anciens combattants »	: 160 €
Association « Le cercle généalogique »	: 100 €
Association « Le souvenir Français »	: 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL - N°23/04-16

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Vu le projet du budget primitif qui vous a été remis (ci-après), et arrêté lors de la commission des finances,

d'investissement :

Section d'investissement :	Dépenses : 1 103 233.15 €	Recettes :	1 103 233.15 €
TOTAL :	Dépenses : 1 967 778.05 €	Recettes :	1 967 778.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

CONVENTION D'INGENIERIE POUR LA MODERNISATION DE LA STEP - N°23/04-17

Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Pour mémoire, la présentation du projet de travaux de la station d'épuration (STEP) a eu lieu lors du Conseil Municipal du 23/02/2023 par le cabinet INFRASTRUCTURES CONCEPT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de valider la convention qui nous permettra d'être accompagnés pour les études, le suivi des travaux et la passation du marché.

Aussi je vous propose :

- D'accepter cette convention proposée par le cabinet INFRASTRUCTURES CONCEPT afin de mettre aux normes la STEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

QUESTIONS DIVERSES :

TERRAIN DE PETANQUE AU BORD DU CHER :

Suite à la demande faite par le comité des fêtes de Saint Julien-sur-Cher, il serait nécessaire de refaire le terrain de pétanque.

Des études pour que le terrain de pétanque reste praticable dans la durée vont être réalisées afin de pouvoir budgétiser ce projet.

DISTRIBUTION DE BRASSARDS DE SECURITÉ :

Afin de garantir la sécurité des jeunes Juliennois l'hiver lorsqu'ils viennent prendre le bus sur la place, nous avons fait l'acquisition de brassards de sécurité réfléchissants.

Un article dans le petit Juliennois paraîtra courant l'été afin de connaître le besoin de chacun et la municipalité se chargera de la distribution à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,

Romain SOURIOUX



Le secrétaire de séance,

Elodie MARLOT

